

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le six novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle fêtes de MOLINET - Rue des Guerrupes - 03510 MOLINET, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 octobre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_109 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE REQUALIFICATION DU MAILLAGE DES CIRCUITS DE RANDONNÉE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Fort de plus de 20 ans d'implication en faveur de la randonnée, le Département de Saône-et-Loire a adopté le 20 septembre 2019 de nouvelles orientations stratégiques afin de :

- S'adapter aux évolutions des pratiques et des besoins, et notamment à l'engouement général du public pour la randonnée sous ses différentes formes ;
- Tenir compte de l'investissement croissant des intercommunalités sur ces sujets, qui contribuent pleinement au renforcement de l'attractivité des territoires et s'inscrivent dans leurs stratégies de développement économique.

Ayant la volonté d'accompagner les territoires dans leur prise de compétences sur les thématiques « randonnées », le Département de Saône-et-Loire se positionne désormais vis-à-vis des intercommunalités, qui prennent la main sur ces questions, en tant qu'animateur et coordonnateur. Il souhaite ainsi formaliser les partenariats avec les territoires accompagnés à travers des conventions permettant de rendre lisibles et de valoriser les collaborations déjà engagées mais également de mettre en perspective les travaux restant à conduire.

Dans ce cadre, il convient d'approuver le projet de convention de partenariat joint pour la « Requalification du maillage de circuits de randonnées » à intervenir avec le Département de Saône-et-Loire. Ce partenariat permet d'aider le territoire du Grand Charolais à poursuivre le développement des sentiers de randonnées en cohérence avec la politique départementale en faveur de cette thématique.

Il est précisé que cette convention de partenariat est conclue pour une durée de trois années à compter de la date de signature et pourra être prolongée une fois, pour la même durée, par reconduction expresse.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière de balisage et promotion des sentiers de randonnée inscrits au titre des balades vertes,

Vu le projet de convention du Département de Saône-et-Loire,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 octobre 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 13 octobre 2025,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'abroger la délibération n°2023-153 relative à la « mise en œuvre d'un projet territorial en matière de randonnée »,**
- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Département de Saône-et-Loire pour la « requalification du maillage des circuits de randonnée »,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents dont le projet de convention joint en annexe.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 48	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Frédéric ALEVEQUE, Martine DESPLANS, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Elisabeth PONSOT à Gérald GORDAT, Thierry AUCLAIR à Anne DEGRANGE, Annie BOISSARD à Anne-Thérèse BLANCHARD, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Gérard DUCHET à Jean-Bernard DESCHAMPS, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Nathalie COQUELIN, Gérard LALLEMENT à Jacky COMTE, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Franck BASSET, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Daniel MELIN, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais